



Madame, Monsieur,

Dans la première partie de ce communiqué de presse, nous vous présentons quelques réflexions sur **les conséquences de l'attaque aérienne aux Etats-Unis** il y a un an.

Dans la deuxième partie, nous vous informons sur la cérémonie des 3èmes «Big Brother Awards» Suisse, qui aura lieu **le 29 octobre à Winterthur**.

Merci de bien vouloir diffuser ce communiqué.

Avec nos meilleures salutations

Christoph Müller  
(au nom du comité d'organisation)

---

*Communiqué de presse du 7 septembre 2002 (no. 3f)*

## «Big Brother Awards Suisse – troisième édition»:

### LE 11 SEPTEMBRE 2001 ET SES CONSEQUENCES

Un an est passé depuis l'attaque aérienne sur les Etats-Unis – une attaque planifiée de manière radicale et précise. Environ deux semaines après les attentats du 11 septembre 2001, le Ministère public de la Confédération Suisse a laissé savoir que le pilote présumé d'avoir enlevé l'un des avions avait fait escale à l'aéroport de Zurich. Ce matin 8 juillet, **il aurait acheté deux couteaux suisses et du chocolat**. Il aurait réglé le montant de l'achat, soit de 56 francs suisses, en utilisant sa carte de crédit. De plus, il se serait servi à quatre reprises d'un bancomat afin de retirer la somme totale de 1700 francs suisses. Apparemment, tout cela a pu être reconstitué après coup. Pourtant, les données enregistrées concernant Mohammed Atta n'étaient point suffisantes pour constituer une présomption de culpabilité concrète. **Rien ne laissait présager qu'il s'agissait d'un terroriste kamikaze prêt à tout.**

Suite à l'attaque inouïe contre la superpuissance américaine, nombre de politiciens et de fonctionnaires ont demandé **un élargissement de la surveillance préventive**. Aux Etats-Unis, les instances politiques ont fait passer à toute vitesse un changement de loi visant à restreindre de façon sensible l'étendue de la protection des données. Dans plusieurs Länder de l'Allemagne, des recherches par quadrillage ont lieu, ayant pour but de dénicher tous les étudiants de croyance islamique. En Suisse, le conseil fédéral a décidé le 7 novembre 2001 par un droit d'urgence **une ordonnance «concernant l'extension du devoir de renseigner et du droit de communiquer d'autorités, d'offices et d'organisations visant à garantir la sécurité intérieure et extérieure»** [a]. Il se repose sur les clauses générales de la «Loi fédérale du 21 mars 1997 instituant des mesures visant au maintien de la sûreté intérieure» [b, LMSI].

## ***Collection de données en stock: Une fiche pour chaque communication***

«La guerre contre le terrorisme international» et la «défense de la sécurité du pays» sont des arguments utilisés par les polices afin d'obtenir des possibilités d'observer la sphère privée des citoyens **de manière préventive**. Ainsi, selon la «Loi fédérale du 6 octobre 2000 sur la surveillance de la correspondance par poste et télécommunication» [c, LSCPT], entrée en vigueur le 1er janvier 2002, **les prestataires des services de télécommunication «sont tenus de conserver durant six mois les données permettant l'identification des usagers** ainsi que les données relatives au trafic et à la facturation» (Art. 15 LSCPT). Il faut prendre en compte «quand et avec quelles personnes ou quels raccordements la personne surveillée est en liaison par poste ou télécommunication (permettant l'identification des usagers)» (Art. 5 LSCPT). Dans le cas des téléphones mobiles, il faut enregistrer même sa position géographique (Art. 16 OSCPT). Les «données relatives au trafic» concernent toute télécommunication, soit par téléphone, par fax, email ou par Internet. **En bref: une fiche pour chaque communication.**

La probabilité qu'avec de telles mesures répressives on puisse éviter des attentats terroristes est minime: Qui peut détourner des avions de manière planifiée et faire couler un vaisseau de la flotte américaine, sait se détourner de telles mesures. Seront attrapés quelques petits criminels et quelques hachers mal expérimentés, mais surtout: nous-même!

## ***Base de données des clients et employés***

Hormis l'Etat, le secteur privé a aussi son intérêt à détenir des données. **Peu de personnes sont conscientes qu'elles se trouvent fichées dans une douzaine de bases de données.** En liant les registres entre-eux, peuvent être retracés des profils personnels. De nombreuses entreprises sont intéressées à connaître nos habitudes de consommation. Grâce à la collection des données recueillies par des «cartes clients», elles sont mieux au courant que nous-même de nos achats!

Souvent on oublie que les caméras vidéo ne sont pas placées uniquement pour les voleurs, mais aussi **pour contrôler les clients et les employés**. Comme le syndicat online //syndikat [3] l'a montré, des entreprises surveillent leurs employés même avec des moyens cachés: Elles contrôlent les télécommunications ou accèdent à l'ordinateur des employés grâce à des logiciels «Keylogger», qui enregistrent chaque lettre tapée, y compris les mots de passe des comptes email personnels!

## ***Plus de 80 nominations pour un prix que personne ne souhaite***

Suite à un tel espionnage, à une surveillance accrue et à des contrôles méticuleux est né en 1998 une action internationale nommée «**Big Brother Awards**». En Suisse, le concours et ses prix que personne ne souhaite aura lieu pour la troisième fois cette année. Les candidats ont été proposés par le public. Peut être nominée à un «Big Brother Award» toute personne ou institution s'étant distinguée par son mépris du droit fondamental à la protection de la sphère privée ou par sa promotion de la surveillance et du contrôle de personnes ou groupes de personnes. A la fin du mois d'août, 80 candidatures ont déjà été enregistrées. Les prix seront décernés dans les catégories Etat, Business et Communication. De même, un «Award Oeuvre» sera remis à un fouineur particulièrement obstiné. Outre ces prix négatifs, l'Award «Winkelried» récompensera un engagement exemplaire *contre* la surveillance et le contrôle.

Après examen par un groupe d'experts, **les propositions seront soumises à un jury** constitué de personnes qui, au sein de différentes organisations ou institutions, ou encore par leurs prises de positions dans les médias, se sont engagées contre la surveillance, le contrôle des individus et la violation du droit à l'autodétermination en matière d'informations. Le jury sera présenté au public début octobre.

## ***Remise des prix le 29 octobre à Winterthur***

Après deux cérémonies au centre culturel de la «Rote Fabrik» à Zurich, la remise des prix aura lieu cette fois **le 29 octobre 2002 au «Casinotheater» à Winterthur** [5]. La soirée satirique sera animée par des personnages spécialisées dans le domaine de la comédie.

Concernant **les vainqueurs de l'année dernière** des «Big Brother Awards» suisse, on peut trouver la caisse maladie SWICA, la conférence des commandants de la police cantonale et enfin le service d'information militaire pour le système d'écoute des communications par satellite dit ONYX (SATOS-3). Les gagnants ont été présentés dans notre communiqué de presse du 26. octobre 2001:

<http://www.bigbrotherawards.ch/2001/index.fr.shtml>

### ***Action internationale coordonnée***

Les premiers «Big Brother Awards» ont été attribués en 1998 en Grande Bretagne par l'organisation «Privacy International» [9]. Depuis, des cérémonies similaires ont eu lieu aux Etats-Unis et dans différents pays européens [10], comme la France, l'Autriche, l'Allemagne, la Hongrie et les Pays-Bas. Des actions en Belgique, en Espagne et au Japon sont prévues.

**La remise du «prix fouineur suisse» est organisé par le «Swiss Internet User Group SIUG» [1] et par les Archives de l'Etat Fouineur Suisse [2]**, avec le soutien du syndicat online //syndikat [3] et l'association «trash.net» [4]. Les partenaires médiatiques sont «Le Courrier» [6] et la «Wochezeitung WoZ» [7]. Les cérémonies suisses des «Big Brother Awards» 2000 et 2001 ont eu lieu en partenariat avec le centre culturel de la «Rote Fabrik» à Zurich [8].

Pour tout complément d'informations -- également sur les vainqueurs de l'année dernière – la page **<<http://www.bigbrotherawards.ch>>**est disponible.

Contacts: **<<http://www.bigbrotherawards.ch>>**  
**<[info@bigbrotherawards.ch](mailto:info@bigbrotherawards.ch)>**

Par téléphone:  
Catherine Weber 031-312.40.30  
Umberto Annino 079-680.20.13

*Si vous voulez être informé régulièrement par e-mail sur le déroulement des«Big Brother Awards», veuillez nous le faire savoir!*  
**<[info@bigbrotherawards.ch](mailto:info@bigbrotherawards.ch)>**

**Liens:**

[0] <http://www.bigbrotherawards.ch/index.shtml>

[1] <http://www.siug.ch>

[2] <http://www.raben-net.ch/ficherman/>

[3] <http://www.syndikat.ch>

[4] <http://www.trash.net>

[5] <http://www.casinotheater.ch>

[6] <http://www.lecourrier.ch>

[7] <http://www.woz.ch>

[8] <http://www.rotefabrik.ch>

[9] <http://www.privacy.org/pi/bigbrother/>

[10] <http://www.bigbrotherawards.org>

**Notes**

[a] «Ordonnance du 7 novembre 2001 concernant l'extension du devoir de renseigner et du droit de communiquer d'autorités, d'offices et d'organisations visant à garantir la sécurité intérieure et extérieure» (RS 120.1) [http://www.admin.ch/ch/f/rs/c120\\_1.html](http://www.admin.ch/ch/f/rs/c120_1.html)

[b] LMSI – «Loi fédérale sur les mesures visant au maintien de la sûreté intérieure» (RS 120). <http://www.admin.ch/ch/f/rs/c120.html>

[c] LSCPT – «Loi fédérale du 6 octobre 2000 sur la surveillance de la correspondance par poste et télécommunication» (RS 780.1) [http://www.admin.ch/ch/f/rs/c780\\_1.html](http://www.admin.ch/ch/f/rs/c780_1.html)

ainsi que l'«Ordonnance du 31 octobre 2001 sur la surveillance de la correspondance par poste et télécommunication» (OSCPT, RS 780.11) [http://www.admin.ch/ch/f/rs/c780\\_11.html](http://www.admin.ch/ch/f/rs/c780_11.html)

Quelques détails techniques concernant la OSCPT on été publiés ici: <http://cryptome.org/ch-ilets-regs.htm>